

*À l'intention des médecins omnipraticiens  
des médecins spécialistes  
des chirurgiens dentistes  
des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale  
des optométristes  
des denturologistes*

*24 mars 2020*

## **Prolongation des délais de facturation et de modification d'une facture pendant la période d'urgence sanitaire**

Habituellement, pour avoir droit d'être rémunéré par la RAMQ, le professionnel ou le dispensateur de services assurés doit soumettre ses factures de services médicaux, optométriques ou dentaires et de frais de déplacement, le cas échéant, dûment remplies dans les 90 jours suivant la date à laquelle les services couverts ont été fournis. Pendant la période d'urgence sanitaire annoncée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, la RAMQ prolonge le délai de facturation à **120 jours**, et ce, peu importe le mode de rémunération.

Ainsi, jusqu'à nouvel ordre, tout service rendu avant ou après le 13 mars 2020 peut être facturé dans les 120 jours suivant la date à laquelle il a été rendu.

La RAMQ prolonge également le délai de modification d'une facture à **165 jours**. Le médecin ou son mandataire peut modifier une facture en respectant les conditions suivantes :

- La première transmission de la facture doit avoir été faite dans les 120 jours suivant la date à laquelle les services couverts ont été fournis;
- La modification doit être faite dans les 165 jours suivant la date à laquelle les services couverts ont été fournis, et ce, peu importe le statut de la facture.

Pour plus d'information sur la modification d'une facture, outre les délais habituels, voir le *Guide de facturation – Rémunération à l'acte*, disponible sous l'onglet *Manuels et guides de facturation* de la section réservée à votre profession, sur le site Web de la RAMQ, au [www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels).

c. c. Agences de facturation  
Développeurs de logiciels – Médecine  
Développeurs de logiciels – Optométrie et dentisterie

---

### **Courriel, site Web et fils RSS**

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS

---

### **Téléphone**

Québec 418 643-8210  
Montréal 514 873-3480  
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

---

### **Heures d'ouverture**

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30  
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)